

Mais ouvrir les portes n'est pas assez. Il faut que le pasteur soit là, à côté du tabernacle, qu'il appelle les âmes à s'en approcher, qu'il aille même à la recherche de la brebis perdue. Aussi dans le même décret il trace une ligne de conduite à tous les pasteurs des âmes, en employant les expressions les plus fortes:...*quam maxime promoveatur... crebris admonitionibus, multoque studio... omnibus christifidelibus pateat... optatissima...* Le Pape ne veut pas que le décret tombe dans l'oubli, car il ordonne d'en faire la lecture, tous les ans, au chapitre des communautés religieuses, il défend toute discussion sur les dispositions requises pour s'approcher avec fruit du sacrement, et les évêques devront informer le Saint-Siège des mesures prises dans leur diocèse pour exécuter ces ordonnances.

Les portes viennent d'être ouvertes et les pasteurs, fidèles à la direction du chef de la catholicité, pressent les âmes de s'approcher tous les jours de la sainte Table. Mais une difficulté se présente. Comment les curés pourront-ils entendre tant de confessions ? Ils ne pourront pas suffire à l'œuvre. Pie X y pourvoit. Pendant que d'un côté le nombre de communions augmente, il faut que de l'autre côté le nombre de confessions non nécessaires diminue, et c'est là que doivent tendre les efforts du confesseur, pour la masse des fidèles du moins. Pour encourager la communion fréquente et en même temps ne pas rendre la charge pastorale trop difficile et trop lourde, un décret du 14 février 1906 déclare qu'à l'avenir la confession hebdomadaire ne sera plus requise pour gagner les indulgences de chaque jour pourvu que l'on fasse la communion au moins cinq fois par semaine.

L'ouvrier laissé seul est bien exposé à tomber victime de la négligence, tandis que le groupement, l'association, soutient les courages. Il y a là un principe d'édification mutuelle qui soutient l'ardeur, le zèle de tous, et devient même un stimulant. Une ligue s'est formée à Rome le 27 juillet 1906, qui est destinée à enrôler tous les prêtres du monde entier. En entrant dans cette ligue, le prêtre s'engage à travailler avec un zèle actif à la diffusion de la communion fréquente et quotidienne. Cette association, qui porte le nom de "Ligue sacerdotale", est accueillie avec grande faveur par le Pape de l'Eucharistie. Il l'approuve, la comble de priviléges, et donne à tous